Image not found or type unknown

Changement de statut de visiteur algérien vers vie privée et familiale

Par **habibso**, le **21/05/2019** à **10:48**

Bonjour à tous,

je suis venue en même temps que mon mari et mon enfant en france car mon mari a eu un contrat de travail CDI et il a du coup obtenu un VLS valant titre de séjour Salarié ofii, de même moi et mon fils qui n'avait que 2 mois ont eu un VLS valant titre de séjour visiteur. on a déposer nos demande de titre de séjour (salarié pour mon mari et visiteur pour moi) et je voudrais savoir si l'année prochaine, j'ouvre droit à un changement de statut sur place vers vie privée et famillliale vu que mon mari aura cumuler 12 mois de résidence en France avec 12 fiches de paie et un logement loué qui suffit à nous héberger.

est-ce que je fais d'abord une demande de renouvellement du titre de séjour visiteur ou je peux directement faire une demande de changement de statut dès expiration de mon titre actuel ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés